

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1er trimestre 2022 (BP)**

**Séance Publique du 3 février 2022**

**Objet :** EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

**Synthèse du rapport :**

***Dans le cadre de ses compétences, le Département souhaite faire vivre le principe de l'égalité femmes hommes qui est un pilier fondamental du pacte républicain. Il continuera à soutenir les initiatives locales en 2022 à travers son appel à projets et à sensibiliser ses agent-es à l'importance de cette thématique.***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme MAINGUET-GRALL, rapporteur au nom de la 3<sup>ème</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

**DECIDE :**

- d'approuver l'ensemble des dispositions du présent rapport conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif, les crédits correspondants détaillés dans les tableaux financiers annexés.***

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 7 février 2022

*La directrice générale du pôle égalité éducation citoyenneté*

**Valérie LECOMTE-TRIBEHOU**